

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

CHARGÉ DE FONCTIONS PAR INTÉRIM

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 512-23,

Vu l'arrêté n°03/2025 du 18 décembre 2025 portant organisation des services départementaux,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant qu'il convient d'assurer l'intérim du poste de chargé de mission déontologie à la mission sécurisation administrative et conformité à la direction générale des services départementaux, au motif de de la vacance de poste.

ARRÊTE :

Article 1 :

À compter du 1^{er} janvier 2026, monsieur Pierre Canonne est chargé des fonctions par intérim de chargé de mission déontologie à la mission sécurisation administrative et conformité à la direction générale des services départementaux.

Article 2 :

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département.

Arras, le 23 janvier 2026
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par
Caroline MÉZIERE
Directrice des ressources humaines

Ampliations destinées à :

- Préfecture du Pas-de-Calais
- Paierie départementale du Pas-de-Calais
- Monsieur Pierre Canonne (9393)
- PRA – DRH/DAPARH/mission pilotage des effectifs et des données sociales